



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS MAINTIENT L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT EN ÉTAT DE VIGILANCE SÉCHERESSE

Arras, le 13 juillet 2023

Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de maintenir l'ensemble des bassins versants du département en état de vigilance sécheresse. Cette décision a fait l'objet d'un accord unanime de tous les acteurs du comité départemental de la ressource en eau (représentants des collectivités, de l'industrie, du secteur agricole, de l'Etat,...) qui a été réuni à la préfecture le mardi 11 juillet 2023.

Bien que les pluies de printemps aient permis de favoriser la recharge des nappes, l'est du département comme le département du Nord disposent de niveaux de nappes bas à modérément bas. Par ailleurs, le Pas-de-Calais connaît depuis mi-mai un temps long marqué par de fortes températures, de faibles précipitations en dehors de quelques épisodes orageux et des vents du nord-est. L'humidité des sols a ainsi rapidement chuté.

Le département du Pas-de-Calais est de plus situé en amont des bassins versants hydrographiques du Nord et contribue par de nombreuses interconnexions à l'alimentation en eau des populations de ce département qui fait face à une situation plus critique ; l'ensemble des bassins versants de ce territoire étant désormais placés en vigilance renforcée ou en alerte sécheresse.

Le préfet du Pas-de-Calais suit attentivement la situation qui pourrait le conduire au titre de la solidarité amont-aval à prendre des mesures de restrictions d'usage pour limiter les impacts de la sécheresse, dans l'attente de la recharge des nappes qui n'arrivera au mieux que mi-novembre. De même, les niveaux d'eau dans les cours d'eau et canaux font l'objet d'une attention particulière pour le cas échéant limiter les prélèvements en eau de surface, afin de protéger les milieux et sécuriser les berges.

Le préfet appelle de nouveau les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables. Seule la modération des consommations d'eau (domestiques, collectives, industrielles et agricoles) permettra de préserver les milieux naturels et de retarder la mise en œuvre de mesures restrictives qui engendreraient des conséquences économiques importantes. Comme cela a été le cas cet hiver pour éviter les mesures de délestage électrique, le préfet engage chacun à adopter les bons réflexes et à faire preuve de sobriété, cette fois dans les usages de l'eau (cf affiche en PJ).

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise. Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer : 100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 Arras / Tél. : 03.21.22.90 53 / courriel : ddtm-sde@pas-de-calais.gouv.fr / <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)